



24 mai 2024

## Une école sans cellulaires et le retour des allergènes

### 3. Troisième édition de la Semaine nationale de l'engagement parental en éducation

Du 27 mai au 2 juin 2024, tout le Québec est convié à souligner l'engagement des parents dans le milieu scolaire pendant la troisième édition de la Semaine nationale de l'engagement parental. Des idées d'activités sont disponibles sur [le site web](#) de la FCPQ. Tous sont invités à partager leurs mots de reconnaissance et leurs actions avec le mot-clé #monparentengagé sur les réseaux sociaux.

La Semaine culminera avec le Gala reconnaissance des parents engagés le 1<sup>er</sup> juin, pendant les célébrations du [50<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération](#). Les parents lauréats de la Distinction Argent recevront une médaille de reconnaissance et le nom du parent lauréat de l'Ordre de la Fédération 2024 sera dévoilé. La soirée sera diffusée en direct sur [la page Facebook de la FCPQ](#). Bonne Semaine nationale de l'engagement parental!

### 2. Permettre les allergènes à l'école

#### **«C'est une fausse sécurité»: il faut cesser d'interdire les noix et les arachides dans les lunchs**

Des intervenants prônent plutôt l'éducation plutôt que le bannissement des aliments



Allergies Québec et d'autres intervenant prônent l'éducation plutôt que l'interdiction des aliments allergènes dans les boîtes à lunch des élèves. En effet, bannir des aliments serait une fausse sécurité. Actuellement, la gestion des allergies alimentaires revient à chaque

école et le guide formation du personnel pour gérer une réaction anaphylactique est en révision. Pour lire l'article du Journal de Québec, [cliquez ici](#).

### 1. Une école sans cellulaires

Une école secondaire de Gatineau a [décidé d'interdire l'utilisation du cellulaire](#) partout dans l'école, incluant lors des pauses et du dîner. Un local demeure toutefois disponible pendant l'heure du dîner pour les élèves qui voudraient utiliser leur cellulaire, avec la présence d'un membre du personnel.

Cette règle est prévue dans le code de vie de l'école, approuvé et renouvelé annuellement par le conseil d'établissement. Bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité, de nombreux élèves voient des avantages à cette interdiction du cellulaire. Une politique de confiscation est prévue, selon laquelle le parent doit se rendre à l'école pour récupérer le cellulaire de son enfant le lendemain d'un troisième avertissement. Selon le personnel, cette sanction est efficace car il est rare qu'un parent se déplace deux fois pour venir récupérer le cellulaire de son enfant.

Par ailleurs, on [apprenait cette semaine](#) que, selon une récente étude, un enfant sur quatre au Québec est présent sur les réseaux sociaux dès l'âge de huit ans et que 40% des jeunes de huit à douze ans possèdent leur propre cellulaire.